



Puis-je annuler ma demande de congé pour création d'entreprise si

Par **gidantribal**, le **02/10/2012** à **14:44**

Bonjour,

Voilà ma question:

Je vais demander un congé pour création d'entreprise dans les prochains jours par lettre recommandée. J'ai appris que, par loi, je ne peux que recevoir une réponse positive.

Néanmoins l'employeur peut décaler ce congé d'une période long jusqu'à à 6 mois.

Le problème, c'est que dans ce dernier cas je devrai annuler ma requête, parce que la période ne me conviendra plus. Pourrais-je l'annuler? Je n'ai pas trouvé d'article dans le code du travail pour cette condition là.

Merci beaucoup d'avance pour votre aide et pour vos réponses!!

Cordialement

G.